

Directives

pour l'utilisation de calculatrices
lors des examens edupool.ch



Juillet 2019 – Version 3.0

Aucune information concernant les différents modèles n'est donnée.

1. Étant admises les calculatrices suivantes:
 - a. indépendantes d'Internet, silencieuses (non imprimantes, clavier à utilisation silencieuse);
 - b. clavier/affichage exclusivement numérique (les touches alphabétiques ne sont autorisées que dans la mesure où elles auraient des fonctions mathématiques);
 - c. **à deux lignes au maximum** (et jusqu'à quatre lignes auxiliaires pour afficher le statut, des signes de fonctions ou des résultats intermédiaires);
Modèle d'exception autorisé:
 - Texas Instruments TI-30XS MultiView
 - Texas Instruments TI-30X Plus MultiView
 - Texas Instruments TI-30X Pro MultiView
 - d. **non** programmables et sans aucune possibilité de saisie de textes ni de stockage de textes.
2. La calculatrice est considérée comme étant une aide personnelle et doit être apportée par le candidat lui-même.
3. Dans le cas où une panne surviendrait sur la calculatrice, aucun droit ne sera accordé en vue d'une prolongation du temps de l'examen ni d'un appareil de rechange.
4. Il n'est pas autorisé d'utiliser les moyens auxiliaires d'autres personnes.
5. Il est donc recommandé de disposer d'une calculatrice de remplacement.
6. Les téléphones portables et autres équipements ayant un accès Internet ne sont pas admis.